

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

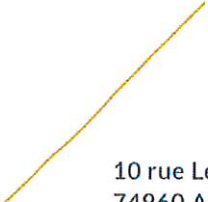
**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00226
Numéro SIREN : 893 606 020
Nom ou dénomination : ATA

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2023 sous le numéro de dépôt 1818

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES A LA SOCIETE
ATA**



10 rue Léon Rey Grange, Meythet
74960 Annecy
04 50 22 29 61
cogestra@cabinet-cogestra.com
www.cabinet-cogestra.com

SARL au capital de 10 000€ - SIRET 379 375 389 00044 - NAF 6920Z - ID TVA FR56 379 375 389
inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC Dauphiné-Savoie

ATA

113 Impasse Lamartine
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Rapport du Commissaire aux Apports

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 15 janvier 2023 concernant les apports en nature devant être réalisés à la société **ATA** dont le siège social est fixé 113 Impasse Lamartine - 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, par Monsieur Damien THEPOT, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225- 147 alinéa 2 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L 227-1 alinéa 3 dudit Code.

L'actif net apporté a été arrêté dans un projet de contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences consistent, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission et, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 – Participant à l'opération :

- Associé apporteur :
 - Monsieur Damien, Maxime, Marcel THEPOT, né le 28 août 1986 à CLAMART (Hauts de Seine), demeurant à 113 Impasse Lamartine - 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, non marié, n'ayant pas souscrit de pacte civil de solidarité.
- Société bénéficiaire des apports :
 - ATA, SAS au capital de 1 000 €, ayant son siège à ENTRAIGUES SUR LA SORGUE (84320) 113 Impasse Lamartine, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 893 606 020, représentée par Monsieur Damien THEPOT, en qualité de Président et associé unique.

COGESTRA

Expertise Comptable

Commissariat aux Comptes

Le Neptune - 10 rue Léon Rey Grange - Meythet

74960 ANNECY

Tél. : 04 50 22 29 61 - Fax 04 50 22 57 14

E-mail : cogestra@cabinet-cogestra.com

SIRET 379 375 389 00044 - APE 6920Z

ATA

113 Impasse Lamartine
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Rapport du Commissaire aux Apports

– Parts sociales de la société apportée :

La pleine propriété de 951 (neuf cent cinquante et une) parts sociales lui appartenant dans le capital social de la société IRT-NETWORK, SAS au capital de 10 000 euros (1 000 parts sociales), ayant siège 74 rue des Grenades, 84300 SORGUE, inscrite au RCS d'AVIGNON sous le numéro 823 990 858, représentant 95,10 % du capital et des droits de vote de ladite société.

L'apport des droits sociaux de la société IRT-NETWORK, net de tout passif, est fait sous les garanties ordinaires de fait et de droit.

La société IRT-NETWORK a pour objet la vente et l'installation de matériel informatique, téléphonie d'entreprise, la vente d'abonnement téléphonique (fixe, mobile) et d'internet d'entreprise, la prestation d'accompagnement informatique en temps partagé, et la prestation de maintenance informatique.

1.2 – Contexte de l'opération

L'opération s'effectue dans le cadre de l'augmentation de capital de la société ATA. Le présent apport s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du patrimoine professionnel de Monsieur Damien THEPOT.

Le but étant d'avoir une cohérence dans la future stratégie de groupe et plus particulièrement dans la recherche de croissance externe.

2. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Valorisation des apports

Les parties se sont basées sur le bilan au 30/09/2022 produit par le Cabinet comptable : SYNANTO EXPERTISE COMPTABLE. Il a été convenu que l'évaluation de la structure est réalisée par une pondération entre différentes méthodes de valorisation :

- Valeur patrimoniale
- Valeur de productivité
- Capitalisation du bénéfice net moyen
- Capitalisation de la MBA moyenne
- Capacité de remboursement
- Capitalisation de la CAF et trésorerie
- Méthode fiscale

COGESTRA

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Le Neptune - 10 rue Léon Rey Grange - Meyrieu
74960 ANNECY
Tél. : 04 50 22 29 61 - Fax 04 50 22 67 14
E-mail : cogestra@cabinet-cogestra.com
SIRET 379 375 389 00044 - APE 6920Z

ATA

113 Impasse Lamartine
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Rapport du Commissaire aux Apports

La pondération de ces différentes méthodes débouche sur une fourchette d'estimation située entre 772 000 euros et 819 000 euros pour 100 % des parts sociales.

Soit une valeur retenue à SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CINQ CENT (795 500) euros.

Soit pour une part de la société **IRT-NETWORK** à SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (795,50 €).

La valeur de l'apport est donc évaluée à SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT-VINGT EUROS (756 520 €), pour NEUF CENT CINQUANTE ET UNE (951) parts sociales apportées.

Rémunération des apports

En rémunération des apports ci-dessus consentis à la société et évalués à une valeur totale de 756 520 €, il sera attribué à :

- Monsieur Damien THEPOT :
 - 75 600 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 10 € chacune, entièrement libérées qui seront émises par la société ATA. Il n'y a aucun avantage particulier stipulé.
 - Une soulte de 520 euros

3. DILIGENCES ET APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, nos travaux ont consisté en :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération ;
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération ;
- Procédure analytique sur les informations financières et comptables ;
- Réalisation de différents contrôles afin de nous prononcer sur la réalité des apports ;
- Analyse de la valorisation des apports

COGESTRA

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Le Neptune - 10 rue Léon Rey Grange - Meyrier
74960 ANNECY
Tél. : 04 50 22 29 61 - Fax 04 50 22 57 14
E-mail : cogestra@cabinet-cogestra.com
SIRET 379 375 389 00044 - APE 6920Z

ATA

113 Impasse Lamartine
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Rapport du Commissaire aux Apports

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports en nature retenue s'élevant à 756 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital social correspondant de la société bénéficiaire des apports.

Annecy,
Le 06 février 2023.

SARL COGESTRA
COMMISSAIRE AUX APPORTS

REMI VOYEZ
COMMISSAIRE AUX COMPTES REPRESENTANT LA
SOCIETE

COGESTRA
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Le Neptune - 10 rue Léon Rey Grange - Meyrieu
74960 ANNECY
Tél. : 04 50 22 29 61 - Fax 04 50 22 57 14
E-mail : cogestra@cabinet-cogestra.com
SIRET 379 375 389 00044 - APE 6920Z